



La Chaux, le 1<sup>er</sup> mai 2018

Municipalité de La Chaux

## **AU CONSEIL GENERAL**

**DE ET A**

**1308 LA CHAUX**

### **Préavis municipal N° 18 /2016-2021 concernant le rapport de gestion 2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 86 du Règlement du Conseil Général, la municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2016. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion et des finances.

#### **1 Organisation**

##### **1.1 La municipalité 2016-2021**

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2016 à fin juin 2021.

Suite aux élections générales des autorités communales pour la législature 2016-2021, il n'y a pas eu de changement en 2017. Les membres de la municipalité sont Mmes Brigitte Dufour, syndique et Catherine Guex, municipale, MM Jean-François Guex, Cédric Dépraz et Pascal Rossy, municipaux.

M. Pascal Rossy, vice-syndic jusqu'au 30 septembre 2017, a laissé sa place à M. Jean-François Guex. Ce dernier est vice-syndic jusqu'au 31 décembre 2018.

##### **1.2 Conseil général**

François Egger a été réélu pour un an Président du Conseil général. La secrétaire du Conseil est Tiziana Corset. Le bureau du Conseil est constitué de Kadem Guex, vice-présidente, Gilles Roques et Mathieu Besson, scrutateurs (Anne Moll et Philippe Reymond, scrutateurs suppléants).

Sont membres de la Commission de gestion et des finances MM Stéphane Ducrest, président, Patrick de Bruyne, Patrick Corset, David Conne et Mme Anne Moll.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont MM Stéphane Ducrest, Patrick de Bruyne et Bernard Dufour.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthalaz, ASICoPe, est Mme Amélie Chanson (Gilles Roques : suppléant).

La déléguée du Conseil général à la nouvelle Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Hélène Pidoux Chanson (Alain Bonnefoy : suppléant).

Le délégué du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est M. Alain Bonnefoy (Mme Hélène Pidoux : suppléante).

### 1.3 Séances du Conseil général

Le Président François Egger a dirigé les débats de quatre séances, les 23 mars, 15 juin, 5 octobre et 7 décembre 2017 au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
09/2016-21	Révision du PGA et approbation du PPA Hameau Le Château – Le Moulin	23.03.2017
10/2016-21	Demande de crédit pour la 2 <sup>ème</sup> étape des travaux de la Vy de Mauraz	23.03.2017
11/2016-21	Comptes communaux 2016	15.06.2017
12/2016-21	Adoption des statuts et adhésion à l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes	15.06.2017
13/2016-21	Achat de la laiterie	15.06.2017
14/2016-21	Rapport de gestion 2016	15.06.2017
15/2016-21	Arrêté d'imposition pour les années 2018 à 2021	05.10.2017
16/2016-21	Adaptation du règlement communal sur la distribution d'eau	05.10.2017
17/2016-21	Budget 2018	07.12.2017

### 1.4 Dicastères de la Municipalité

Syndique  
Vice-Syndic

Brigitte Dufour  
Jean-François Guex

Administration générale  
Urbanisme et Police des constructions  
Energie et Mobilité

Brigitte Dufour  
Suppléant : Jean-François Guex

Finances  
Patrimoine bâti communal  
Culture, sports et loisirs

Jean-François Guex  
Suppléant : Pascal Rossy

Activités sociales et parascolaires Paroisses, Jeunesse, aînés	Catherine Guex <i>Suppléante : Brigitte Dufour</i>
Domaines Cimetière Gestion des déchets	Cédric Dépraz <i>Suppléante : Catherine Guex</i>
Routes Services industriels Sécurité publique	Pascal Rossy <i>Suppléant : Cédric Dépraz</i>

## 1.5 Séances de la municipalité et représentation

La municipalité se réunit le lundi soir de 18 à 21h.

En 2017, l'attention de la municipalité a été principalement retenue par :

- L'adoption du Plan général d'affectation par le Conseil général
- L'étude de dossiers de demandes de constructions ou de rénovation
- Les travaux d'entretien du patrimoine
- L'épuration régionale
- Le concept énergétique communal
- L'achat de la laiterie
- La création de l'Association intercommunale de la piscine des Chavannes
- La gestion de l'eau potable (Vy de Mauraz, règlement sur l'eau)
- Etc.

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations locales ou régionales. Dans la mesure du possible, la municipalité répond positivement. Notons que la syndique Brigitte Dufour participe régulièrement aux réunions des syndicats de la région de Cossonay ainsi qu'à celles du cercle des syndicats du Pied du Jura.

Brigitte Dufour est membre de la commission de l'énergie de l'ARCAM. En 2017, cette commission a développé le concept d'un « Point Energie », avec la mise en place d'un programme d'information et d'ateliers à l'intention des autorités communales du district. Le 1<sup>er</sup> rendez-vous a eu lieu en octobre à La Chaux et était dédié à l'Éclairage public. Il a été suivi d'un Atelier permettant aux communes d'approfondir le sujet. Cela nous a permis de faire le point sur notre éclairage public et l'exemplarité de La Chaux a été appréciée.

Pascal Rossy est membre de la commission de gestion de l'ARCAM et vice-président de l'Assemblée intercommunale du SDIS région Venoge. Catherine Guex est membre de la commission de gestion de la nouvelle association intercommunale de l'ASICOVV.

## 2 Dicastères de Brigitte Dufour, syndique

### 2.1 Administration générale

Le service de l'administration générale comprend le Secrétariat municipal, le Greffe municipal, et l'Office de la population. Mme Thérèse Boffa occupe ce poste administratif à 70%, parfaitement et à la grande satisfaction de la Municipalité. Partiellement en arrêt maladie, elle est secondée par Dominique Mariller-Baumgartner.

Mme Boffa tient à jour le site internet de la commune. Il offre de manière facilement accessible les informations de base utiles à tout un chacun notamment des services en ligne.

La Bourse communale est tenue par Mme Mary-Line Odermatt qui travaille à 20%.

La secrétaire municipale est en contact permanent avec les citoyens et leur rend les services nécessaires avec beaucoup de gentillesse et un sourire radieux. Les horaires d'ouverture du bureau communal ont été élargis suite à l'augmentation du temps de travail de la secrétaire.

Les outils de gestion et de contrôle mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la municipalité sont mis à jour et améliorés en continu : agenda, liste des points en suspens, procès-verbaux de la Municipalité, ordre du jour, gestion des séances, feuilles de vacances et contrôle, gestion et lecture du courrier, gestion et contrôle des factures, etc.

## **2.2 . Personnel communal**

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, employé communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

Mme Sonya Marti entretient les différents locaux communaux comme l'Eglise, la salle villageoise, l'école, le bureau communal et la buvette du foot.

Pierre-Alain Volland aide l'employé communal notamment à la déchetterie.

En guise de remerciements, le personnel communal est invité au début de chaque année à partager un repas à l'Auberge communale avec la Municipalité, le bureau du Conseil, la commission de gestion et des finances ainsi qu'une commission invitée s'étant réunie de nombreuses fois dans l'intérêt de la commune. En 2017, c'était les membres de la commission des eaux qui était invitée.

## **2.3 Information au public**

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Le Journal de Cossonay, 24 Heures et la Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (3 parutions en 2017)
- Site internet communal
- Piliers publics
- Flyers

## **2.4 Statistique de la population**

La population de notre commune reste stable. Au 31 décembre 2017, il y avait 420 habitants (421 en 2016) qui se compose de 370 suisses (371 en 2016) et 50 étrangers (idem en 2016). Il y a 85 jeunes de moins de 16 ans (87 en 2016).

## **2.5 Urbanisme**

Le projet de révision du PGA et du PPA du Hameau Le Château – Le Moulin a été adopté par le Conseil général à l'unanimité le 23 mars. Envoyé pour approbation en avril au département de Mme de Quattro, le service du développement territorial nous a répondu fin juillet qu'il n'était pas conforme en raison de son emprise sur l'inventaire cantonal des SDA (surface d'assolément). Il faut dire que depuis la mise à l'enquête publique en 2016, alors même que le PGA répondait aux demandes du canton, le Grand Conseil a adopté en juin 2017 la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan directeur cantonal. Cela a entraîné une modification d'une mesure cantonale en matière de SDA. La municipalité continue depuis lors de défendre les intérêts de notre commune.

## **2.6 Planification énergétique territoriale**

Pour se conformer à l'exigence cantonale de la loi sur l'énergie LVLEne du 1<sup>er</sup> juillet 2014, art. 3 et 16 a), la commune de La Chaux a lancé en 2015 un concept énergétique communal.

Il a été adopté par la municipalité le 4 décembre 2017 et présenté au Conseil général le 7 décembre 2017.

Les buts sont :

1. Etablir un cadastre des ressources : potentiel renouvelable et part déjà valorisée, autres infrastructures énergétiques ;
2. Analyser la consommation d'énergie et ce qu'il est possible de faire pour la réduire (efficacité) et/ou la changer (substitution) ;
3. Pérenniser les efforts du conseil communal et de ses habitants vers une société moins énergivore et consciente des ressources utilisées ;
4. Servir de tableau de bord dans la démarche d'amélioration permanente de la commune.

### **« Valoriser les ressources locales » (que la Chaux donne chaud !)**

Cette vision exprime la situation souhaitée pour la commune en termes de développement énergétique territorial à moyen et long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2030. C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction claire, qui permet de savoir où on va.

Avec ce document, la municipalité affirme son engagement dans une politique énergétique active et durable. Cette démarche permettra de diminuer la consommation d'énergie fossile et d'augmenter conjointement la production et la part de la consommation finale en énergie renouvelable au niveau de tout notre territoire. La commune sera ainsi conforme aux objectifs de la Confédération en ce qui concerne la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Par ce biais, la municipalité souhaite également encourager ses habitants à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

En effet, le réchauffement climatique n'est plus une perspective lointaine, ni dans le temps ni dans l'espace. Il s'agit d'une réalité scientifique constatée. Ces trois dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées.

## **2.7 Mobilité**

### **Transports publics régionaux**

La Confédération a délégué la compétence de l'organisation du réseau de transport public régional aux cantons (train et bus).

Le financement du déficit d'exploitation des lignes régionales vaudoises est partagé entre la Confédération et le Canton de Vaud. Une part du financement cantonal est assumée par les communes. La part de chaque commune est déterminée selon sa population et un coefficient de qualité de desserte. Le coefficient de desserte à La Chaux est 40 sur une échelle de 100.

Des discussions pour améliorer les dessertes régionales ont lieu régulièrement avec les MBC et l'ARCAM.

Une nouveauté en 2017, la ligne 733 (ligne du col du Mollendruz) des MBC va de Morges au Pont en passant par La Chaux les samedi, dimanche et fêtes du 23 décembre 2017 au 25 février 2018 et du 12 mai au 28 octobre 2018.

### **Cartes journalières CFF**

Onze communes sont associées pour la mise à disposition de deux cartes journalières CFF aux habitants de la région. Toute personne domiciliée à La Chaux peut en réserver une au prix de Fr. 40.-. La réservation se fait sur le site Internet de Cossonay. Le billet est payé et retiré en avance ou le jour même du voyage (respectivement le vendredi pour les cartes du week-end) pendant les heures d'ouvertures de l'administration communale de Cossonay.

Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un abonnement CFF demi-tarif pour en bénéficier. La carte permet de voyager librement dans tout le rayon de validité de l'abonnement général

CFF, en seconde classe, le jour indiqué. Elle offre également la possibilité de circuler avec le métro, les cars postaux, ainsi que bon nombre de lignes privées de bus, chemins de fer et bateaux.

Les cartes non vendues au jour prévu peuvent être obtenues à moitié prix.

### **3 Dicastères de Jean-François Guex**

#### **3.1 Finances.**

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, la municipalité a procédé au remplacement de deux emprunts auprès de la Banque Cantonale Vaudoise :

- Un emprunt de Fr. 1'320'000.- au taux de 0.75%
- Un emprunt de Fr. 375'000.- au taux de 1.05%

Ces prêts ont été convertis en deux contrats de, respectivement, Fr. 850'000.- à 0.22% pour 5 ans et Fr. 845'000.- à 0.35% pour 7 ans, avec une diminution des charges annuelles de Fr. 9'016.50.

Le 17 août 2017, la municipalité s'est rendue chez Mme Laure Thonney, Notaire à La Sarraz, pour procéder à la signature de l'acte de vente à terme, que nous avons négocié avec la société de laiterie de l'Etraz pour l'acquisition du bâtiment et de la parcelle de la laiterie.

De ce fait, nous avons contracté un emprunt de Fr. 640'000.- au taux de 0.3% auprès de la Caisse d'Epargne de Cossonay, selon le préavis No 13/2016-2021.

#### **3.2 Patrimoine bâti communal**

Des travaux d'entretien régulier ont été effectués sur nos divers bâtiments, sans trop de grandes surprises pour cette année.

Le kiosque des Pâquis a, quant à lui, subi un sérieux lifting, puisque la structure de sa base était pourrie. Elle a donc été changée, ainsi que son enveloppe de cuivre. Quant à la toiture elle est restée inchangée.

#### **3.3 Culture**

L'année 2017 fût chargée d'émotion, puisqu'on y fêtait le 17 juin, les 20 ans du Groupe culturel qui a su, année après année, enchanter bien des mélomanes. Une journée magnifique partagée en musique au Pâquis et autour d'un buffet devant l'auberge communale.

Cette journée marquait également la fin des activités du groupe suite au décès de Michelle Talandier et au départ annoncé d'Elisabeth Mülli, toutes deux pionnières du groupe culturel. Nous souhaitons plein succès aux personnes désireuses de reprendre le diapason !

Notre village ne manque pas d'occasions pour se rencontrer, puisque La Chaux 2000, la Jeunesse, les Pieds Plats et le Théâtre de la Ruelle se font un plaisir de nous donner à maintes reprises la possibilité de profiter de leurs divers talents.

### **4 Dicastères de Catherine Guex**

#### **4.1 Scolarité primaire et secondaire**

Le projet de construction du collège primaire des Chavannes associé au projet de la piscine intercommunal se poursuit.

A ce jour, les autorités des 2 associations intercommunales primaires (ASICOVV et ASISVenoge) sont en place.

La séparation du primaire sera effective pour la rentrée 2019. Tous les élèves resteront sous l'égide de L'ASICOPE jusqu'en août 2019.

Selon la décision 158 de la Direction générale de l'enseignement Obligatoire du Canton de Vaud, la DGEO, la séparation du secondaire pourrait intervenir entre 2023 et 2025.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 30 élèves du groupement du haut (ASICOVV), actuellement élèves de l'ASISEVV, commenceront leur 9<sup>ème</sup> au PAM à Cossonay.

Au collège de La Chaux, il y a une classe de 3<sup>ème</sup> HarmoS comptant 19 élèves dont 8 domiciliés au village et une classe de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> HarmoS comptant 18 élèves dont 11 domiciliés à La Chaux.

Soumis aux marchés publics, les transports scolaires ont été attribué à CarPostal pour la rentrée scolaire d'août 2017. Dès lors, nous avons dû engager une surveillante afin de sécuriser l'attente des enfants depuis l'arrivée du bus jusqu'à l'entrée en classe. Ces frais sont à la charge de la commune. Un point positif au niveau des transports ; une importante économie a été réalisée sur la facture finale en utilisant des bus de ligne pour le transport de certains élèves.

#### **4.2 Projet "Piscine couverte des Chavannes"**

En juin 2017, 17 communes ont accepté les statuts de l'association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC) et ainsi, adhéré au projet de construction d'une piscine couverte à Cossonay. A ce jour, le conseil intercommunal de la piscine a été installé et les diverses entités liées à ce projet, officialisées.

D'ici fin juin 2018, le crédit de construction devrait être négocié.

#### **4.3 Affaires sociales extérieures**

##### **AJERCO**

L'évolution des demandes pour l'accueil de jour des enfants est en constante augmentation au sein des 27 communes qui forment l'AJERCO, Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay.

Lors de la rentrée scolaire 2017-2018, 22 places (pré-scolaires) pour les 0 à 4 ans ont été créées à la garderie Croquesoleil à Cossonay.

Concernant le parascolaire, quelques cantines scolaires ont vu le jour ; elles sont mises en place par les communes en cas de besoin. La Chaux, n'est, pour le moment, pas sollicitée.

##### **ARASMAC**

Notre commune est membre de l'ARASMAC au niveau de Centre Social Régional. En ce qui nous concerne, en 2017, le nombre de dossier de revenu d'insertion (RI) traité est au nombre de deux. Nous participons à la facture sociale par rapport au nombre d'habitant.

##### **ASPMAD (CMS du Nord Vaudois)**

En 2017, il est constaté une augmentation de la population recourant aux services des CMS. La complexité des situations est en hausse. Sur l'année 2017, ce sont environ 38'700 heures d'aide et sociales qui sont réalisées.

En octobre 2017, M. Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS a présenté un cahier des charges nommé « Processus de réponse à l'urgence » qui devrait pouvoir répondre aux nombreux défis que le vieillissement de la population engendrera sur le système sanitaire cantonal.

#### **4.4 Les aînés**

En collaboration avec Pro Senectute, nous pouvons offrir un éventail d'activités à nos aînés. Lors de l'année 2017, nous avons organisé une visite du musée Chaplin avec un repas fort agréable au bord du lac Léman ; une vingtaine de nos citoyens y ont participé.

La "Table au Bistrot" à l'Auberge communale permet aux séniors de se rencontrer mensuellement, tout comme les balades accompagnées afin de se dégourdir les jambes et découvrir la nature en bonne compagnie.

Le comité des Aînés cherche toujours du renfort afin d'étoffer ses activités.

#### **4.5 Les cultes**

Un nouveau Ministre des cultes a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Il s'agit de M. Pierre-Alain Mischler. Quatre cultes ont eu lieu à La Chaux lors de l'année 2017.

### **5 Dicastères de Cédric Dépraz**

#### **5.1 Forêts**

L'arrachage régulier de la renouée du japon continue. C'est un travail de longue haleine. Nouvelle réglementation, nouvelles charges supplémentaires, sur la protection des ouvrages. En effet, dorénavant nous devons effectuer des tournées de sécurité pour protéger tous les ouvrages communaux. Cet année nous aurons abattu plus de 60 arbres pour la sécurité des usagers dont le saule à côté du bâtiment communal.

#### **5.2 Déchetterie**

La quantité des déchets est stable et le tri dans les ordures ménagères semble perdurer. Toutefois une analyse du coût de traitement des déchets est en cours. Pas de remarque particulière sur notre déchetterie qui continue à remplir sa fonction de manière la plus simple.

### **6 Dicastères de Pascal Rossy**

#### **6.1 Routes et éclairage public**

L'entretien courant des routes et des sacs de route a été effectué.

Le déblaiement de la neige est toujours assuré par un agriculteur local. L'employé communal assure, si nécessaire, le salage des divers endroits dangereux avec une petite saleuse tractée par la voiture de fonction.

Une partie des luminaires dans différentes rues du village ont été changés pour passer au système à LED ceci, afin d'atteindre, dans l'optique de la municipalité, le 100% de LED sur le territoire communal. Une étude pour l'ARCAM relate qu'entre 2010 et 2017, 78.5% des luminaires de La Chaux ont passé à la LED. La Chaux est en marche vers la Stratégie 2050 avec une économie d'électricité sur l'éclairage public de +/- 21'000 kWh/an ce qui correspond à plus de 50% d'économie ou la consommation de 6 ménages suisses ou encore 7 tonnes de CO<sub>2</sub>.

#### **6.2 Service du feu**

Régionalisé depuis 2012 au travers du « SDIS Région Venoge », ce poste n'apporte aucun commentaire particulier.

#### **6.3 STEP de La Chaux et STEP**

Le renouvellement complet de toute l'installation d'aération dans le fond des bassins d'oxygénation des boues permet une meilleure qualité des eaux rejetées au Veyron. En effet, une analyse mensuelle des eaux de rejets effectuée par la DGE-PRE montre l'efficacité des travaux entrepris puisque les résultats sont meilleurs et une bonne partie atteignent actuellement les valeurs cibles légales.

## 6.4 Epuration régionale

Pour rappel, un comité de pilotage (COPIL) présidé par Madame Andréa Arn, Préfète du district de Morges a été créé en 2016. Il est composé d'un représentant des 15 communes concernées.

Les buts de ce COPIL sont :

1. Etudier les conséquences financières d'une épuration régionale pour chaque commune, en incluant les investissements déjà consentis ;
2. Etudier et proposer des clés de répartition des coûts en précisant les chiffres pour chaque commune ;
3. Etudier et proposer des modes d'organisation de collaboration intercommunale ;
4. Prendre en considération l'impact écologique de la modification de la restitution des eaux dans les cours d'eau.

Une fois que chaque point aura été considéré et validé par le COPIL, les municipalités concernées devront décider si elles désirent continuer dans une régionalisation de l'épuration de leurs eaux usées ou, si le projet dans sa forme actuelle est abandonné.

Le dossier du projet de STEP intercommunale à La Sarraz pour les 15 communes du bassin versant de la Haute Venoge n'a pas beaucoup avancé en 2017. Le point 1 des buts n'a pas abouti. En novembre, le contre-projet d'une régionalisation de l'épuration avec deux entités (SIEE\* pour la STEP et association intercommunale pour les conduites) a rencontré un accueil mitigé, voire défavorable lors de la dernière séance du COPIL. Par courrier, les Municipalités de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, La Chaux, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville ont fait part de leur refus d'adhérer au contre-projet à deux entités du fait que le projet SIEE supprime la notion de mutualisation des conduites, ces dernières étant payées individuellement par chaque commune.

La préfète a proposé au SIEE de revoir leur position afin de présenter une variante de structure au début 2018.

(\* SIEE Service Intercommunal pour l'épuration des eaux usées des communes de Ferreyres, La Sarraz et Pomaples)

## 6.5 Service des Eaux

Des travaux de curage dans les bras de captages de nos sources à Vuichime ont été nécessaires afin de diminuer la turbidité (la turbidité désigne la teneur en matériaux légers en suspension dans un fluide qui le trouble) de l'eau potable qui est acheminée dans le réservoir de Vy de Mauraz. Nous avons profité de passer une caméra dans les captages nettoyés afin d'en connaître au mieux leur état actuel. Le résultat de cette opération nous confirme que plusieurs bras de captage sont récents et en très bon état. Par contre, nous avons remarqué qu'un bras est relativement ancien et pourrait nécessiter des travaux d'ici quelques années mais sans urgence.

Un contrat de prestations a été conclu avec une entreprise privée afin d'entretenir et manipuler les vannes de secteurs de notre réseau d'eau potable villageois. Cet entretien permet une meilleure connaissance de l'état de nos vannes et, en cas d'urgence, facilite la tâche de celui qui doit les manœuvrer.

En ce qui concerne le réseau intercommunal de Vy de Mauraz, les travaux de la 2<sup>ème</sup> étape ont débuté en août. Pour rappel, il s'agit de la pose d'une conduite d'un diamètre de 450 mm intérieur qui va permettre de mettre hors service l'ancienne qui n'est plus adaptée. Le tronçon concerné commence à la sortie du village de Chavannes-le-Veyron, descend dans le hameau de St-Denis, plonge à 4.5 mètres sous le lit du Veyron à l'aide d'un forage dirigé pour ressortir de l'autre côté. La conduite passe ensuite dans le bord des parcelles agricoles le long du chemin AF en direction de Senarclens.

Le raccordement de la nouvelle conduite au lieu-dit « Les Plattes » (à mi-chemin entre La Chaux et Grancy) est prévu courant 2018.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Général**

- Vu le préavis municipal N° 19/2016-2021 concernant le rapport de gestion 2017
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **Décide**

- D'accepter le rapport de gestion 2017 tel que présenté.


Adopté en séance de municipalité du 7 mai 2018.

Dossier traité par la municipalité incorpore sous la responsabilité de la Syndique, Brigitte Dufour

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  
  
Brigitte Dufour



La Secrétaire :  
  
Thérèse Boffa